

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 17 décembre 2020 à 19 heures 00 par visioconférence

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 12 décembre 2020
- affichage sur le site internet du PETR
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice : 47

Sont présents : 30 membres (+ 3 pouvoirs d'absents excusés)

a) 28 membres titulaires

Charles ANDREA - Patrick BARBIER (*pouvoir de Claude SCHALLER*) - Hélène BACHMANN - Patrick BUHL - Jean-Marc BURRUS - Michel BUTSCHA - Patrick DELSART - Philippe DESAINTEQUENTIN - Yves DUSSOURD - Robert ENGEL - Jean-Luc FRECHARD - Sylvie HIRTZ - Serge JANUS (*pouvoirs de Lionel PFANN et Marie-Odile UHLERICH*) - Denise KEMPF - Martin KLIPFEL - Matthieu KLOTZ - Christophe KNOBLOCH - Christian MEMHELD - Alain MEYER - Virginie MUHR - Régine ORSATI - Denis PETIT - Philippe SCHEIBLING - Bernard SCHMITT - Sébastien SCHWOERER - Olivier SOHLER - Yvette WALSPURGER - Philippe WOTLING

b) 2 délégués suppléants avec droit de vote

Monique HOULNÉ - Olivier MORIS (*rejoint la réunion au point n° 5 de l'ordre du jour*)

Sont absents excusés (19) : (3 ont donné pouvoir à 2 membres présents)

Luc ADONETH - Denis DIGEL - Emmanuel ESCHRICH - Sébastien FOISSIER - Catherine GREIGERT - Nadège HORNBECK - Alex JEHL - Pascal JEHL - Mathieu LAUFFENBURGER - Lionel PFANN (*pouvoir donné à Serge JANUS*) - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER - Jean-Pierre PIELA - Claude RISCH - Claude SCHALLER (*pouvoir donné à Patrick BARBIER*) - Christian SCHLEIFER - Clothilde SZUPTAR - Marie-Odile UHLERICH (*pouvoir donné à Serge JANUS*) - Jean-Michel VOEGELI - Michel WIRA

Assistent également à la séance :

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER, Mathilde METZ et Jean-Philippe STREBLER.

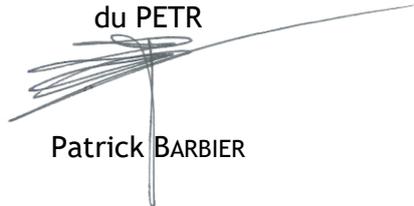
Séance du jeudi 17 décembre 2020 à 19 heures 00 - visioconférence

M. Patrick BARBIER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence à cette première réunion en visioconférence. Il procède à l'appel nominatif de chacun des 28 délégués présents (27 titulaires et 1 suppléante).

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte cinq points, dont deux ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 16 septembre 2020
3. Modalités de réunion du comité syndical à distance
4. Décision budgétaire modificative
5. Actualité des actions du PETR

Le Président
du PETR



Patrick BARBIER

Le Secrétaire
de séance



MARTIN KLIPFEL

**Séance du jeudi 17 décembre 2020 à 19 heures 00
visioconférence**

Délibération n° 2020-III-01 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la présente séance, M. BARBIER propose la candidature d'un élu de la communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

À l'unanimité,

désigne M. Martin KLIPFEL comme secrétaire de séance.

Affiché au siège du syndicat mixte le **18 décembre 2020**
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **18 décembre 2020**
Pour ampliation,

pour extrait conforme,
Le Président


Patrick BARBIER